



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt  
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON  
Commune membre de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**Arrêté portant autorisation de voirie**  
**2024-012 VOI**  
**230 Rue Frédéric Mistral**

**Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,**

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et notamment la 8<sup>ème</sup> partie relative à la signalisation routière et les textes d'application,  
Vu la DP08402523S0090  
Vu la demande formulée par CG design en date du 22.02.2024.

**CONSIDERANT** que pour permettre le bon déroulement des travaux de réfection de toiture et d'assurer la sécurité, qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation **face au 230 Rue Frédéric Mistral.**

**ARRETE**

**Article 1 :** du 04 mars 2024 au 26 avril 2024, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux décrit dans sa demande : **réfection de clôture.**

A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

**Article 2 :**

**1/** le stationnement sera interdit au niveau du 230 Rue Frédéric Mistral,

Le pétitionnaire est autorisé à stationner sur la chaussée face au 230 Rue Frédéric Mistral.

Dans tous les cas le passage sera rendu libre à tous véhicules d'urgence dûment signalés.

**2/** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux afin de protéger la sécurité des riverains et utilisateurs.

**Article 3 :** La réglementation ci-dessus entrera en vigueur dès la publication du présent arrêté.

**Article 4 :** le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et à chaque extrémité du chantier.

**Article 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09

**Article 6 :** Madame la responsable des services, Monsieur le commandant de gendarmerie, CG design, le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Affiché le : *04.03.2024*

Fait à Cabrières d'Avignon le 1<sup>er</sup> mars 2024

Le Maire,  
Delphine Crisp

